



Section de l'ARDECHE

**Madame l'Inspectrice d'Académie
Place André Malraux BP 627
07006 PRIVAS Cedex**

COPIE POUR INFORMATION

Aubenas, le 18 octobre 2006

Objet : Plainte à l'encontre d'une organisation syndicale

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le secrétaire départemental du syndicat SNUipp de l'Ardèche et la directrice de publication de l'organe de presse de cette organisation, sont convoqués le 25 octobre prochain par le Juge d'instruction de Privas suite au dépôt d'une plainte à leur encontre, plainte dont vous êtes à l'initiative.

Cette plainte fait suite à la parution d'un billet d'humeur dans la presse citée ci-dessus.

Dans le contexte actuel, dans un souci d'apaisement, et sans intention de porter un quelconque jugement sur le fond, votre décision, Madame l'Inspectrice d'Académie, de recourir à la justice nous inquiète. Une action de votre part sur le terrain judiciaire n'est pas de nature à favoriser le dialogue social au sein de l'Education Nationale dans notre département.

C'est pourquoi au nom du SE-UNSA Ardèche, organisation syndicale attachée à l'exercice du droit syndical et à la liberté d'expression, je vous demande de bien vouloir reconsidérer votre décision et d'arrêter la poursuite en retirant la plainte à l'encontre de nos collègues.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le secrétaire départemental :
Alain Mahey